

DECISIONS ET AVIS DE LA BOURSE

DECLARATION DE FRANCHISSEMENT DE SEUIL A LA HAUSSE DANS LE CAPITAL DE LA SITS

La société PARTNER INVESTMENT qui détenait directement et de concert 1 546 795 actions et droits de vote représentant 9,915% du capital de la Société Immobilière Tuniso-Saoudienne (SITS), a déclaré avoir franchi de concert à la hausse, le 10 Février 2016, le seuil de 10% du capital suite à l'acquisition directe en bourse de 16 147 actions et droits de vote, représentant 0,104% du capital.

Par ailleurs, la société PARTNER INVESTMENT a déclaré agir de concert avec la société IMMOBILIERE LE COIN BLEU (362 215 actions et droits de vote représentant 2,322% du capital), la société EL HADAYEK (61 460 actions et droits de vote représentant 0,394% du capital), la société EL HANA (390 166 actions et droits de vote représentant 2,501% du capital) et la société FOUNDERS CAPITAL PARTNERS (108 000 actions et droits de vote représentant 0,692% du capital).

La société PARTNER INVESTMENT a déclaré que les objectifs qu'elle vise à atteindre au cours des douze prochains mois sont les suivants :

- Poursuivre l'acquisition de nouvelles actions et droits de vote et la cession des actions et droits de vote lui appartenant,
- Pas d'autres intentions.

Cette déclaration a été communiquée à la Bourse par AXIS CAPITAL BOURSE, intermédiaire en Bourse, le 02 Mai 2016.

DECLARATION DE FRANCHISSEMENT DE SEUIL A LA BAISSSE SUR LES ACTIONS ET LES DROITS DE VOTE DE LA SOCIETE ADWYA

M. Taher El MATERI, qui détenait directement 6 847 039 actions et droits de vote représentant 39,90% du capital de la société ADWYA, a déclaré avoir franchi à la baisse, le 29 Avril 2016, les seuils de 33,3%, 20%, 10% et 5% du capital suite à la cession en bourse de 6 846 939 actions et droits de vote, représentant 39,90% du capital de la société.

Cette déclaration a été communiquée à la Bourse le 03 Mai 2016 par MAC SA, intermédiaire en bourse.

DECLARATION DE FRANCHISSEMENT DE SEUIL A LA HAUSSE SUR LES ACTIONS ET LES DROITS DE VOTE DE LA SOCIETE ADWYA

La société Royal Investissements et Participations, qui ne détenait aucune participation dans le capital de la société ADWYA, a déclaré avoir franchi à la hausse, le 29 Avril 2016, les seuils de 5%, 10%, 20% et 33,3% du capital suite à l'acquisition en bourse de 6 846 939 actions et droits de vote, représentant 39,90% du capital de la société.

La société Royal Investissements et Participations a déclaré que les objectifs qu'elle vise dans les douze prochains mois à venir sont les suivants :

- Ne pas poursuivre l'acquisition de nouvelles actions et droits de vote,
- Pas d'autres intentions.

Cette déclaration a été communiquée à la Bourse le 03 Mai 2016 par MAC SA, intermédiaire en bourse.

DECLARATION DE FRANCHISSEMENT DE SEUIL A LA HAUSSE SUR LES ACTIONS ET LES DROITS DE VOTE DE LA STIP

La société AFRICA HOLDING, qui détenait directement 747 095 actions et droits de vote représentant 17,75% du capital de la Société Tunisienne des Industries Pneumatiques (STIP), a déclaré avoir franchi à la hausse, le 19 Mai 2016, le seuil de 20% (1/5) du capital suite à l'acquisition en bourse de 645 773 actions et droits de vote, représentant 15,35% du capital de la société.

Le déclarant a précisé que les objectifs qu'il vise à atteindre dans les douze mois à venir sont les suivants :

- Poursuivre l'acquisition de nouvelles actions ou de nouveaux droits de vote,
- Demander sa nomination comme administrateur,
- Acquérir le contrôle de la société.

Cette déclaration a été communiquée à la Bourse par MAC SA, Intermédiaire en Bourse, le 02 Juin 2016.

DECLARATION DE FRANCHISSEMENT DE SEUIL A LA HAUSSE SUR LES ACTIONS ET LES DROITS DE VOTE DE LA STIP

La société AFRICA HOLDING, qui détenait directement et de concert 1 393 013 actions et droits de vote représentant 33,269% du capital de la Société Tunisienne des Industries Pneumatiques (STIP), a déclaré avoir franchi à la hausse, le 27 Mai 2016, le seuil de 33,3% (1/3) du capital suite à l'acquisition en bourse de 3 191 actions et droits de vote, représentant 0,076% du capital de la société.

AFRICA HOLDING a déclaré agir de concert avec Universal Services qui détient 6900 actions et droits de vote représentant 0,16% du capital de la STIP.

Le déclarant a précisé que les objectifs qu'il vise à atteindre dans les douze mois à venir sont les suivants :

- Poursuivre l'acquisition de nouvelles actions ou de nouveaux droits de vote,
- Demander sa nomination comme administrateur,
- Acquérir le contrôle de la société.

Cette déclaration a été communiquée à la Bourse par COFIB CAPITAL FINANCES, Intermédiaire en Bourse, le 31 Mai 2016.

DECLARATION DE FRANCHISSEMENT DE SEUIL A LA HAUSSE SUR LES ACTIONS ET LES DROITS DE VOTE DE LA SIMPAR

La société Assurances COMAR, qui détenait directement 54 946 actions et droits de vote représentant 4,99% du capital de la Société Immobilière et de Participations (SIMPAR), a déclaré avoir franchi à la hausse, le 31 Mai 2016, le seuil de 5% du capital suite à l'acquisition en bourse de 500 actions et droits de vote, représentant 0,05% du capital de la société.

Le déclarant a précisé que les objectifs qu'il vise à atteindre dans les douze mois à venir sont les suivants :

- Poursuivre l'acquisition de nouvelles actions ou de nouveaux droits de vote,
- Poursuivre la cession des actions ou des droits de vote lui appartenant,
- Pas d'autres intentions.

Cette déclaration a été communiquée à la Bourse par COFIB CAPITAL FINANCES, Intermédiaire en Bourse, le 06 Juin 2016.

AVIS DES SOCIETES

BANQUE NATIONALE AGRICOLE

La Banque Nationale Agricole convoque tous les actionnaires en assemblée générale ordinaire, le mercredi 29 juin 2016 à 10 h à l'hôtel Paris Concorde - rue du Lac Turkana - Les Berges du Lac – Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des rapports du conseil d'administration sur l'activité et les états financiers individuels de la BNA, sur l'activité du groupe BNA et sur les états financiers consolidés, relatifs à l'exercice 2015.
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels de la BNA et sur les états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2015, ainsi que du rapport spécial portant sur les conventions visées par les articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales et l'article 29 de la loi n° 2001-65 telle que modifiée par la loi n° 2006-19.
3. Approbation des rapports du conseil d'administration ainsi que des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2015.
4. Quitus aux membres du conseil d'administration pour leur gestion durant l'exercice 2015.
5. Affectation du résultat de l'exercice 2015.
6. Autorisation de rachat/ cession d'une partie des actions propres de la BNA.
7. Fixation du montant des jetons de présence, de la rémunération des présidences et des membres des comités.
8. Nomination d'administrateurs.
9. Désignation des commissaires aux comptes pour les trois exercices comptables 2016-2017 et 2018.
10. Autorisation d'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires.

Tous les actionnaires peuvent assister à l'assemblée ou s'y faire représenter au moyen d'un pouvoir (dont l'imprimé est disponible à la Direction centrale des affaires juridiques & des garanties) à déposer, dûment signé, cinq jours francs au moins avant la réunion, au siège de la Banque, ou à présenter le jour de l'assemblée.

Il est à rappeler que conformément à l'article 40 des statuts, seuls les actionnaires propriétaires d'au moins dix actions sont habilités à assister à l'assemblée sur simple justification de leur identité et que les propriétaires de moins de dix actions peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par l'un d'eux.

Tous les documents destinés à l'assemblée générale ordinaire seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la Banque, rue Hédi Nouira Tunis (Direction Centrale des Affaires Juridiques & des Garanties) durant le délai légal.

SOCIETE LES CIMENTS DE BIZERTE

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société les CIMENTS DE BIZERTE sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire le mardi 28 juin 2016 à 10 heures au siège social de la société sis à l'usine à Baie de Sebra, Bizerte, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Lecture des rapports du conseil d'administration sur l'activité et les résultats de l'exercice 2015.
- 2) Lecture des rapports (général et spécial) des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2015 et approbation des conventions mentionnées au rapport spécial .
- 3) Approbation du rapport du conseil d'administration sur l'activité et des états financiers de l'exercice 2015.
- 4) Affectation du résultat de l'exercice 2015.
- 5) Quitus aux membres du conseil d'administration.
- 6) Nomination d'un nouveau membre au conseil d'administration.
- 7) Désignation du commissaire aux comptes de la société.
- 8) Approbation de la vente d'un bien immobilier sis à Jendouba.
- 9) Fixation des jetons de présence.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont avisés que les documents requis par la loi sont à leur disposition au siège de la société sis Baie de Sebra, Bizerte dans les délais légaux.

AVIS DE REPORT DE LA DATE LIMITE DE L'APPEL A CANDIDATURE POUR LA DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES INTERETS DES ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES AUTRES QUE LES ACTIONNAIRES PRINCIPAUX AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA BNA

LA Banque Nationale Agricole informe le public que, la date et l'horaire de réception des dossiers de candidatures, pour la sélection d'un Administrateur représentant les actionnaires personnes physiques autres que les actionnaires principaux pour siéger dans son Conseil d'Administration, est reportée au 17-06-2016 à 11heures.

I. Conditions d'éligibilité :

Le candidat éligible au poste d'Administrateur représentant les actionnaires personnes physiques autres que les actionnaires principaux au Conseil d'Administration de la BNA doit remplir les conditions énumérées dans les « Termes de Référence », document à retirer auprès du Secrétariat Permanent de la Commission Interne des Marchés, Immeuble Annexe BNA 8ème Etage, Rue Hédi NOUIRA - Tunis 1001 ou à télécharger sur le site web de la BNA : (www.bna.com.tn) et ce, à partir de la publication de cet avis.

II. Remise du dossier de candidature :

Les candidats intéressés par le poste doivent faire parvenir leur demande sous pli fermé recommandé avec accusé de réception ou par Rapid Post ou déposé directement, contre décharge, au bureau d'ordre central de la BNA, Rue Hédi Nouira 1001 Tunis, au plus tard le 17/06/2016 à 11h, date et horaire limite de réception des dossiers da candidature (le cachet du bureau d'ordre central faisant foi).

Il doit être présenté comme suit : une enveloppe fermée libellée au nom de Monsieur le Directeur Général de la BNA, et portant la mention :

« A NE PAS OUVRIR- APPEL A CANDIDATURE AC n° 1/2016 » DESIGNATION D'UN ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES AUTRES QUE LES ACTIONNAIRES PRINCIPAUX AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA BNA

La liste des candidats admis à concourir sera arrêtée par une commission désignée à cet effet.

Le candidat choisi et agréé par le Ministère des Finances, et la Banque Centrale de Tunisie, sera proposé à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

AVIS DES SOCIETES

ATELIERS MECANIQUE DE SAHEL «AMS »

Le président du Conseil d'Administration convoque tous les actionnaires de la Société ATELIERS MECANIQUE DE SAHEL «AMS » pour assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Jeudi, 30 Juin 2016 à 13h à l'hôtel Golden Tulip Gammarth situé à la rue de République, Carthage 2078 la Marsa, afin de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant : 1. Lecture et approbation du rapport d'activité préparé par le Conseil d'Administration. 2. Lecture des rapports spécial et général des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2015. 3. Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2015. 4. Approbation des Conventions conclues par la société et régies par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales. 5. Affectation des résultats. 6. Approbation des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 Décembre 2015. 7. Quitus aux membres du Conseil d'Administration. 8. Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux Comptes. 9. Fixation des Jetons de présence pour l'exercice 2016. 10. Pouvoirs pour accomplissements des formalités juridiques requises par la loi. Un exemplaire des statuts, des états financiers clos le 31/12/2015, du rapport du conseil d'administration, des rapports des commissaires aux comptes, et un projet de résolutions à soumettre à l'assemblée sont à la disposition des actionnaires qui peuvent les consulter à partir du 14 Juin 2016 au siège social de la société sis à RUE IBN KHALDOUN ,4018 SOUSSE.

TAWASOL GROUP HOLDING. SA

Les actionnaires de la société « TAWASOL GROUP HOLDING » sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra Jeudi le 30 Juin 2016, à 10h00, au Golf de Carthage de la Soukra, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant : 1- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société TAWASOL GROUP HOLDING et celui des sociétés du groupe pour l'exercice 2015. 2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2015. 3- Approbation des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2015. 4- Approbation des conventions réglementées relevant des articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales. 5- Affectation des résultats de l'exercice 2015 et approbation de la distribution des dividendes. 6- Renouvellement du mandat d'un administrateur pour la période 2016-2018. 7- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes : Othmen khedhira pour la période 2016-2018. 8- Quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2015. 9- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.
--

L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD

Mesdames et Messieurs les actionnaires de la société l'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le Mercredi 29 Juin 2016 à 10 heures à l'Institut Arabe des chefs d'entreprises IACE« Maison de l'Entreprise » – Les Berges du Lac – Tunis pour délibérer sur l'ordre du jour suivant: 1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2015 ; 2. Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes pour le même exercice ; 3. Approbation des états financiers de la société L'ACCUMULATEUR TUNISIEN ASSAD arrêtés au 31/12/2015 et des opérations spéciales visées aux articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales ; 4. Approbation des états financiers consolidés du Groupe ASSAD arrêtés au 31/12/2015 ; 5. Quitus à donner aux administrateurs ; 6. Affectation du résultat de l'exercice 2015 ; 7. Nomination des commissaires aux comptes ; 8. Ratification, le cas échéant, de la nomination d'un administrateur 9. Fixation des jetons de présence ; 10-Questions diverses. Les documents nécessaires sont mis à la disposition des actionnaires pour consultation au siège social dans le délai légal.

SOCIETE TUNISIENNE DES MARCHES DE GROS « SOTUMAG »

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne des Marchés de Gros « SOTUMAG » sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire de l'exercice 2015 le Samedi 2 Juillet 2016 à 9 heures au siège social de la Société Tunisienne des Marchés de Gros – Route de Naâssen Bir Kassâa Ben Arous – pour délibérer sur les questions suivantes inscrites à l'ordre du jour : 1) Examen des états financiers et du rapport du conseil d'administration de l'exercice 2015. 2) Examen des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2015. 3) Approbation des états financiers et du rapport du conseil d'administration de l'exercice 2015. 4) Affectation des bénéfices de l'exercice 2015. 5) Fixation des jetons de présence des membres du conseil d'administration afférent à l'exercice 2015. 6) Approbation de la nomination d'un administrateur représentant l'Etat au conseil d'administration (Président Directeur Général de la société) et l'approbation de la nomination de nouveaux membres en remplacement des membres du conseil d'administration. 7) Election d'un membre du conseil d'administration de la « SOTUMAG » représentant les petits porteurs pour les années 2016-2017-2018. 8) Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration pour les années 2016-2017-2018 9) Quitus aux membres du conseil d'administration. L'Assemblée Générale Ordinaire se compose de tous les actionnaires possédant au moins 10 actions entièrement libérées. Toutefois, les propriétaires de moins de 10 actions peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par un actionnaire. Tous les documents soumis à l'Assemblée Générale Ordinaire sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social durant le délai légal.
--